

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARCY-SUR-CURE**

**Séance du 5 DECEMBRE 2013**

L'an deux mille treize, le cinq décembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents :

MM ENGELMANN Nadine, BOIROT Vincent, adjoints, JOUBLIN Sylvie, MULLER Marie-Line, DONABEDIAN Eddy, CHEVRIER Hervé, LAZZARI Nadine et FISCHER Denis

Absent excusé : Mr DELANNOY Jean-Paul

Secrétaire de séance : Mme MULLER Marie-Line

<b>Nombre de membres afférents au Conseil</b>	<b>Nombre de membres présents</b>	<b>qui ont pris part à la délibération</b>
<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

**Date de convocation**

**29 novembre 2013**

**Date d'affichage**

**13 novembre 2013**

**Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.**

<b>VALIDATION DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE : DELIBERATION 1/DECEMBRE 2013</b>
---

**Après l'ouverture des plis des travaux de rénovation de la salle polyvalente par la commission d'appel d'offres du 8 novembre 2013 et l'analyse des offres par la cabinet PYXAIR , le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les offres suivantes :**

<b>Lot 1 chauffage ventilation</b>	<b>entreprise CHALONS</b>	<b>22 200 € HT</b>
<b>Lot 2 isolation thermique</b>	<b>entreprise CHEVILLARD</b>	<b>45 110 € HT</b>
<b>Lot 3 menuiseries extérieures</b>	<b>entreprise FOREY</b>	<b>18 413 € HT</b>
<b>Lot 4 électricité</b>	<b>entreprise AD ELEC</b>	<b>6 120 € HT</b>
	<b>Soit un TOTAL</b>	<b>91 843 € HT</b>
<b>Cabinet PYXAIR</b>		<b>9 184 € HT</b>
<b>DEKRA</b>		<b>1 380 € HT</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>102 407 €</b>	
<b>TVA à 20 %</b>	<b>20 481.40 €</b>	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>122 888.40 €</b>	

**Subventions et Prime CEE 60 594.27 €**

**Récupération TVA (dans 2 ans) 19 368.44 €**

**Coût pour la Commune 42 925.69 €**

**Une économie sur la facture d'électricité du bâtiment mairie-école et salle des fêtes d'un montant de 5 183 € pour 2012 sera réalisée grâce à ces travaux d'isolation et de**

raccordement à la chaufferie bois. Son confort sera ainsi amélioré aussi bien au niveau du chauffage que de l'acoustique.

Après délibération, le Conseil municipal autorise le maire à signer les documents nécessaires aux travaux de rénovation de la salle polyvalente avec les entreprises choisies.

**VOTE DE LA PRIME DES CERTIFICATS D' ECONOMIES D'ENERGIE PERCUE  
POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE  
DELIBERATION 2/DECEMBRE 2013**

Les travaux de rénovation engagés pour la salle des fêtes ouvrent droit aux certificats d'énergie (CEE) instaurés par la loi POPE (loi programme fixant les orientations de la politique énergétique) du 13 juillet 2005.

Un appel d'offres a été fait auquel 3 entreprises ont répondu : Certinergy pour 2 735.04 € HT, Enr'Cert pour 3 346.55 € HT et Picoty pour 3 614.27 € HT.

Après délibération, le conseil municipal choisit de passer une convention avec l'entreprise PICOTY pour 3 614 € 27 et autorise le maire à signer ces documents.

**LANCEMENT DE LA 5<sup>ème</sup> TRANCHE D' ASSAINISSEMENT  
PAR LA CCECY EN 2014 ET INSCRIPTION AU BP 2014 DE LA COMMUNE  
DU RESEAU D' EAUX PLUVIALES : DELIBERATION 3/DECEMBRE 2013**

La CCECY a lancé les travaux de la 5<sup>ème</sup> tranche d' assainissement rue de l' Orme et rue Croix Benoît pour qu' ils débutent en mai 2014. Une réunion d'information se tiendra mardi 10 décembre 2013 à 18 H 30 à la salle des fêtes. Un compte rendu sera fait pour les personnes qui ne pourront s'y rendre.

Après délibération, le Conseil municipal mandate le cabinet SAFEGE pour la réalisation des travaux d'eaux pluviales qui seront inscrits au budget 2014 de la Commune.

**REPLACEMENT DE LUMINAIRES VETUSTES  
DELIBERATION 4/DECEMBRE 2013**

L'entreprise Eiffage chargée de l'entretien du réseau d'éclairage public de la Commune a transmis un devis pour le remplacement de 2 luminaires vétustes au 10 rue de la Haie Vive et rue du Gué en face l'entreprise Espace et Volume.

Le Conseil municipal décide de remplacer ces 2 luminaires pour la somme de 1 172.08 € TTC et d'inscrire cette somme au BP 2014 de la Commune.

**VOTE D'UNE SUBVENTION POUR LE VOYAGE SCOLAIRE  
DES ENFANTS D' ARCY A L'ECOLE DE VOUTENAY  
DELIBERATION 5/DECEMBRE 2013**

La classe de CM1-CM 2 de l'école de Voutenay-sur-Cure souhaite organiser une classe transplantée qui se déroulerait du 10 au 14 mars 2014 (5 jours) pour un coût partagé en 3 : un tiers à charge des familles, un tiers payé par la coopérative scolaire et un tiers subventionné par les mairies.

Cette sortie aurait lieu au centre « Loisirs vacances Services » à Saint Léger sous Beuvray et serait axée sur l'histoire (découverte de la ville romaine d' Autun, Bibracte et le site gaulois) mais aussi sur la nature.

Neuf enfants d' Arcy-sur-Cure seront concernés par ce voyage scolaire.

Après délibération, le Conseil municipal vote une subvention de 810 € (9 enfants à 90 €) sur le budget 2014 de la Commune pour permettre aux enfants d' Arcy à l' école de Voutenay de partir en mars 2014 en sortie scolaire durant 5 jours.

**CONVENTION AVEC LES FILOUS FUTÉS POUR LES FRAIS DE REPAS  
A LA CANTINE : DELIBERATION 6/DECEMBRE 2013**

La Commune d' Arcy-sur-Cure décide de passer une convention avec le centre de loisirs des Filous Futés de Cravant pour les repas pris à la cantine d' Arcy-sur-Cure

- en autorisant les Filous Futés à facturer les frais de repas aux familles et aux personnes qui fréquentent la cantine d' Arcy
- en refacturant les frais de repas aux Filous Futés

**VOTE D'UNE CONVENTION DE MANDAT ET DU TRANSFERT DE  
COMPETENCES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'YONNE  
DELIBERATION 7/DECEMBRE 2013**

La Fédération départementale d' Electricité de l' Yonne, par arrêté préfectoral du 21 octobre 2013, devient le Syndicat Départemental d' Energies de l' Yonne (SDEY) et avec ce nouveau statut cela entraîne la dissolution des SIER à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Par conséquent, afin de pouvoir terminer les opérations en cours de réalisation au 31 décembre avec le SIERA la Commune décide de passer une nouvelle convention de mandat avec le SDEY pour l'achèvement de ces opérations.

Outre la compétence obligatoire en matière de distribution publique d'électricité, le Conseil décide de transférer au SDEY les compétences suivantes : le gaz, les réseaux de communication, l'éclairage public et les bornes de recharge pour véhicules électriques.

**VOTE D' AVENANT POUR LE BATIMENT DU COMMERCE  
DELIBERATION 8/DECEMBRE 2013**

A la demande des futurs boulangers, le sanitaire pour personnes à mobilité réduite (PMR) prévu sera réalisé dans le bâtiment du commerce.

A 4 voix pour un WC classique au prix de 685 € 89 HT et 5 pour un WC suspendu à 937 € 74 HT, le conseil municipal vote l' avenant n° 3 pour le lot de plomberie (N° 9) pour l'entreprise Technique Moderne pour la somme de 937 € 74 HT.

L'inauguration des locaux est prévue le 25 janvier 2014 à 11 H en présence de Mr le Préfet, Mr Caullet, député et Mr Villiers, président du Conseil Général.

**VOTE DE DECISIONS MODIFICATIVES N° 3 AU BP 2013 DE LA COMMUNE  
DELIBERATION 9/DECEMBRE 2013**

Les crédits ouverts à certains articles étant insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires pour réajuster les comptes, le Conseil municipal approuve les décisions modificatives suivantes :

D 66111	Intérêts emprunt	596.00 €
D 61522	Entretien réparation bâtiments	- 596.00 €
D 1641/00	Capital d'emprunt	4 651.00 €
D 2135/041	Installations	15 081.00 €
R 2031/041	Frais d'étude	15 081.00 €
D 21538/000	Autres réseaux	15 840.00 €
R 1641/00	emprunt	20 491.00 €

**DECISION SUR LE TRANFERT DE COMPETENCES DES PLU  
AUX INTERCOMMUNALITES : DELIBERATION 10/DECEMBRE 2013**

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal souhaite que l'administration des PLU se fasse au niveau communal et s'oppose à ce que le PLUi soit obligatoire.

Il ne souhaite pas que la Commune soit mise sous la tutelle des intercommunalités et que le pouvoir de décision de la Commune lui soit retiré.

**CREATION D'UN POSTE CUI : DELIBERATION 11/DECEMBRE 2013**

La Commune en créant un poste d'agent d'entretien en CUI avant le 31 décembre 2013 peut bénéficier sur ce type d'emploi, selon des critères d'embauche définis par Pôle Emploi, d'une aide de 90 % du salaire brut et des charges. Le coût pour la Commune serait de 236 € mensuel pour 26 H par semaine.

Après délibération, le conseil décide de créer un poste d'agent technique en CUI à compter de décembre 2013 pour un an à 26 H hebdomadaire.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Les Amis de la Chapelle du Beugnon :**

Mr le maire fait part du courrier des Amis de la Chapelle du Beugnon qui remercient la municipalité pour son aide logistique. Le Conseil les félicite pour l'organisation de nombreuses manifestations culturelles.

**Caniveaux :**

Mme Lazzari demande qu'aux beaux jours les caniveaux du quartier de l' Eglise soient cimentés afin de supprimer l'herbe et de permettre un meilleur écoulement des eaux usées ce qui diminuera les nuisances.

**Eclairage du terrain de foot :**

Un nouveau devis an minima est en cours d'élaboration et sera présenté à un prochain conseil.

**Rythmes scolaires :**

Ils sont validés avec les Filous Futés par la CCECY au niveau du RPI pour les écoles d' Arcy et de Voutenay car la Commune de Précy dépend du centre de l' Isle sur Serein.

**Commerçants d' Arcy :**

Mme Muller remercie les signataires de la pétition en faveur des commerçants.

La séance est levée à 22 H 15.

Le Maire,